Tennis Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION AUX FINALES RÉGIONALES

CATÉGORIES	ÂGES			SEXES	ÉPREUVES
	2011	2012	2013		
9-10 ans *	2001-2002	2002-2003	2003-2004	M+F	Simple
11-12 ans	1999-2000	2000-2001	2001-2002	M+F	Simple
13-14 ans	1997-1998	1998-1999	1999-2000	M+F	Simple
15-16 ans	1995-1996	1996-1997	1997-1998	M+F	Simple
17-18 ans *	1993-1994	1994-1995	1995-1996	M+F	Simple

* Note : La tenue de Jeux du Québec régionaux est souhaitable mais facultative pour les catégories 9-10 ans et 17-18 ans (car ces catégories ne sont pas présentées à la Finale provinciale).

B) AFFILIATION DES PARTICIPANTS AUX FINALES RÉGIONALES

Non requise (sujet à modification)

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
12 ans et moins	2000 ou après	M+F
13-14 ans	01/01/98 au 31/12/99	M+F
15-16 ans	01/01/96 au 31/12/97	M+F

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 6 athlètes (c'est-à-dire : 1 athlète par catégorie / 3 féminins et 3 masculins)

Entraîneur-accompagnateur

Entraîneur : 1 obligatoire et maximum 2
Accompagnateur : 1 maximum (s'il y a seulement 1 entraîneur)

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder la certification du PNCE « niveau *Instructeur (ou niveaux supérieurs) en tennis » et être âgé de 18 ans ou plus.*

D) AFFILIATION

Tous les athlètes doivent détenir la licence de joueur de l'année en cours, valide, de Tennis Québec
Coût: 35 $ par athlète (coût sujet à modification)

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale en simple (chaque joueur doit être assuré de jouer un minimum de 2 matchs).

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale et avoir l'âge requis (voir catégories & années de naissance).

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE ←

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas ou les parents sont séparés, le domicile est situé la ou le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition par équipe
a) Tournoi préliminaire : formule « à la ronde » (6 poules regroupant les 19 régions)
b) Tableau principal (3 groupes de régions = 3 tableaux, formule avec consolation)

I) SURCLASSEMENT

Le surclassement n'est pas permis. Notez toutefois que la catégorie 12 ans et moins est ouverte à tous enfants de 12 ans ou moins (un joueur de 10 ans, par exemple, peut représenter sa région dans la catégorie 12 ans et moins).

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la sélection régionale

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :
Médailles d'or : 6
Médailles d'argent : 6
Médailles de bronze : 6

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = Tennis
Point attribué à la première position = 19
Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1ère position = vainqueur finale tableau de championnat
2ème position = perdant finale tableau de championnat
3ème position = vainqueur match de 3e place tableau de championnat
4ème position = perdant match de 3e place tableau de championnat
5ème position = vainqueur match de 5e place tableau de championnat
6ème position = perdant match de 5e place tableau de championnat
7ème position = vainqueur finale du 2e tableau
8ème position = perdant finale du 2e tableau
9ème position = vainqueur match de 3e place du 2e tableau
10ème position = perdant match de 3e place du 2e tableau
11ème position = vainqueur match de 5e position du 2e tableau
12ème position = perdant match de 5e position du 2e tableau
13ème position = vainqueur finale du 3e tableau
14ème position = perdant finale du 3e tableau
15ème position = vainqueur match de 3e place du 3e tableau
16ème position = perdant match de 3e place du 3e tableau
17ème position = vainqueur match de 5e place du 3e tableau
18ème position = perdant match de 5e place du 3e tableau
19ème position = perdant match ½ finale conso du 3e tableau

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et *SPORTSQUÉBEC*.